

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ

2020 DASES 241 Pavillon Troubadour 15/17 Villa saint Jacques 14e- Aide en nature pour la prise à bail des locaux par l'association « Bagagerie Solidaire 14 – Autorisation de dépôt de permis de construire.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris est propriétaire d'un lot de volume dépendant de l'ensemble immobilier sis 15-17, Villa Saint-Jacques et 26-30, rue de la Tombe Issoire à Paris 14^e.

Au sein du volume de la Ville, le pavillon dit « Troubadour » a été identifié pour implanter le projet de bagagerie solidaire porté par l'association « Bagagerie solidaire 14 », qui agit contre la grande exclusion. Celle-ci s'est vue allouer une subvention d'investissement au titre du budget participatif pour réaliser des travaux sur ce local.

Les bagageries sont des lieux où les personnes sans domicile fixe, orientées par des associations intervenant dans le champ de la veille sociale, peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Elles sont gérées par des associations et animées par des bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public.

L'association « Bagagerie solidaire 14 » a vu le jour en juin 2019 afin de créer une bagagerie destinée à accueillir des personnes sans domicile en particulier des personnes vivant à la rue dans le 14^{ème} arrondissement.

Compte tenu de l'état des locaux, il est prévu la réalisation d'un important programme de travaux devant permettre la restauration complète du bâtiment en vue de sa mise aux normes d'accessibilité, d'incendie, et de l'implantation d'un Établissement Recevant du Public. Le programme de travaux comprend également la création d'une extension.

La Ville de Paris contribue financièrement à ce projet d'intérêt général. À ce titre, et en application des dispositions de la délibération 2020 DASES 45, l'association « Bagagerie Solidaire 14 » s'est vue attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 499 751€. Cette attribution a fait l'objet d'une convention de subvention d'investissement annexée à la présente délibération.

À l'achèvement des travaux de réhabilitation, la bagagerie, d'une superficie totale de 121 m² comprendra les espaces suivants :

- Un espace d'accueil et de vie courante dans lequel des sous-espaces remplissent diverses fonctions (bureau d'accueil, coin cuisine, salon ou coin collation, coin informatique) ;
- Des espaces de consigne pour un maximum de 50 casiers;
- Un espace de cabines de change et de toilettes/sanitaires ;
- Des réserves pour l'entretien et de l'alimentation.

Afin de permettre la réalisation du projet de bagagerie solidaire, il vous est proposé la conclusion d'un bail civil d'une durée de 6 ans avec l'association « Bagagerie Solidaire 14 ».

Compte tenu de l'intérêt local parisien de l'activité de l'association et après avis favorable du Conseil du Patrimoine en date du 14 octobre 2020, il est proposé que la prise à bail du pavillon Troubadour – 15-17 villa Saint-Jacques (14^e) soit consentie moyennant un loyer annuel de 100€ hors charges que l'association « Bagagerie Solidaire 14 » s'engage à verser annuellement à terme échu à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile de France et du Département de Paris.

Au terme du contrat, quelle qu'en soit la cause, les ouvrages de toute nature, les constructions et installations de caractère immobilier, ainsi que les embellissements réalisés par l'occupant, dont le maintien, à l'issue de la convention, aura été décidé par la Ville de Paris deviendront la propriété de celle-ci, sans que l'occupant ait droit à une quelconque indemnité.

La valeur de marché pour la mise à disposition des lieux s'élève à 4 374 euros par an. L'avantage en nature, consenti par la Ville de Paris, constitue une subvention en nature annuelle d'un montant de 4 274 € que l'association devra déclarer en recette dans son compte annuel.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de demander à votre Assemblée :

- De m'autoriser à accorder à l'association « Bagagerie Solidaire » une subvention en nature de 4 274€ annuels, correspondant à la valeur locative du pavillon Troubadour, 15/17 Villa Saint Jacques (14^e), déduction faite du loyer annuel .
- De m'autoriser à consentir au dépôt par l'Association Bagagerie Solidaire 14 de toute demande d'autorisation administrative, notamment en matière d'urbanisme, qui concernerait l'aménagement du pavillon Troubadour situé 15/17 Villa Saint Jacques (14^e) ou qui serait rendue nécessaire pour la tenue de son activité.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris